



PRÉFET DE LA DRÔME

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA2000 PETITS PROJETS DE TRAVAUX OU D'INTERVENTIONS



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

● Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets de travaux ou d'intervention qui pressentent que ceux-ci n'auront pas d'incidence sur un ou des site(s) Natura 2000.

Le formulaire permet alors, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000.

Dans ce cas, ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

● **Attention : si tel n'est pas le cas (l'incidence du projet ne paraît pas négligeable), une analyse plus poussée de l'évaluation des incidences doit être conduite.**

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de conclure à l'absence d'incidence et de fournir alors l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

Voir la fiche explicative jointe (2 dernière pages)

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : ... **SMEDG, Syndicat Mixte des Eaux Drome Gervanne**

Commune et département : ... **MIRABEL ET BLAONS (26)** Adresse : ... **Place de la mairie MAIRIE 26400 MIRABEL ET BLAONS**

Téléphone : **04 75 40 06 06** Fax : E mail : ...

direction@siempa.fr

Dénomination du projet : ... **Réalisation d'un forage de reconnaissance sur la commune d'Eygluy Escoulin (26)**

.....

Communes concernées par le projet : **EGLUY ESCOULIN**

.....

1 Description du projet de travaux ou d'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

• Nature, objectif et description du projet ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.).

.....

Réalisation d'un forage de reconnaissance dans les calcaires du Barrémien de 100 m de profondeur. Ce forage sera équipé en piézomètre si les résultats sont positifs

.....

.....

• Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas :

- une **carte de localisation** précise du projet de travaux ou d'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de **carte IGN au 1/25 000e**
- un **plan descriptif du projet** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : ... **EGLUY ESCOULIN** Département : **DROME**

Lieu-dit :

Parcelles cadastrales(Section N°) : ... **RD172 au PR2+695**.....

La localisation de ce piézomètre est prévue au droit d'une ancienne plateforme de carrière. Sa localisation est présentée sur la carte ci-dessous. A ce jour, le site est composé d'un terrain vague sans végétation (plateforme) et d'une piste d'accès.

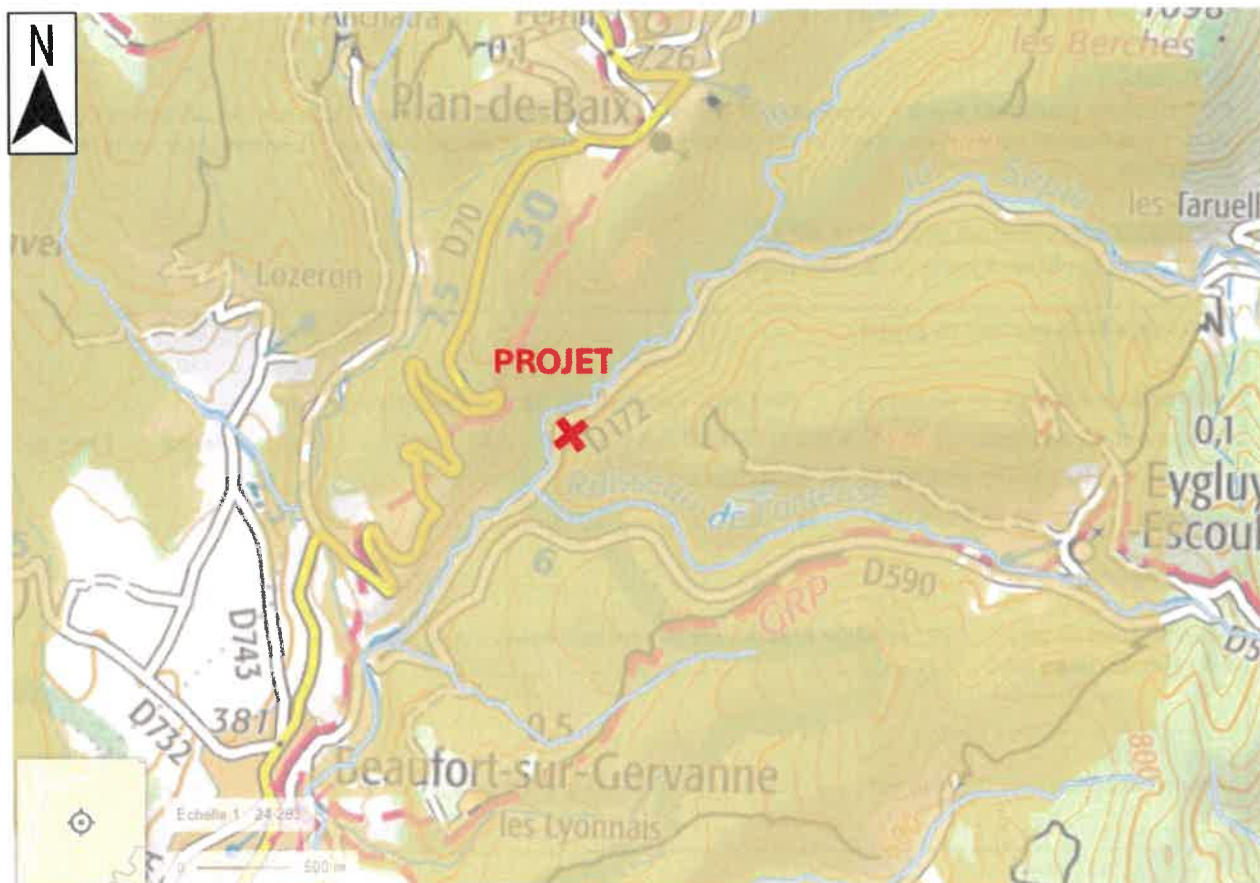


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude [données Géoportail]

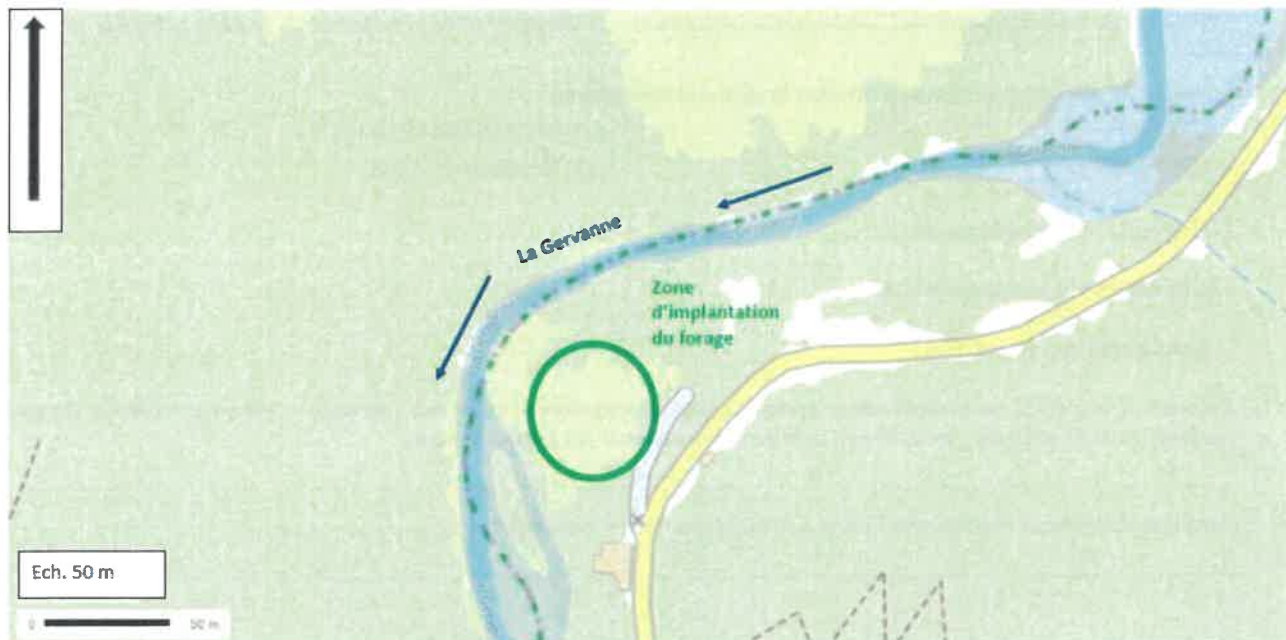


Figure 2 : Localisation de détail du forage de reconnaissance (données géoportail)



Cochez les cases concernées :

En site(s) Natura 2000 ☐ totalement ou ☐ partiellement

n° de site(s) : [FR8201681](#) , ou nom : **Gervanne et rebord occidental du Vercors**

n° de site(s) : FR8..... , ou nom :

ou

Hors site(s) Natura 2000

Dans ce cas, à quelle distance ?

A(m ou km) du site n° FR8....., ou nom.....

A(m ou km) du site n° FR8....., ou nom.....

● **Étendue du projet de travaux ou d'intervention**

- Emprises au sol permanente de l'implantation (si connue) – Si dérogation sur la réduction de la dalle acceptée : 1 m² sinon 3 m²

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) m

- Emprises en phase chantier 600 m²

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

.....

Aucun aménagement connexe n'est prévu à la réalisation de ce piézomètre

.....

- Durée prévisible et période envisagée pour réaliser les travaux ou les interventions :

- Projet : ☒ diurne ☐ nocturne

- Durée précise si connue (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- ☒ < 1 mois ☐ 1 an à 5 ans
☐ 1 mois à 1 an ☐ > 5 ans

- Période précise si connue Septembre / Octobre / Novembre 2026 (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- ☐ Printemps ☒ Automne
☐ Été ☐ Hiver

- Fréquence (pour les demandes pluriannuelles): ☐ chaque année
☐ chaque mois
☐ autre (préciser) :

- **Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Aucun rejet n'est prévu en phase exploitation. Seule une dalle bétonnée de 1 m² (norme forage NFX10-999 / AP du 18 mars 2026) avec un tube métallique avec bride boulonnée dépasseront de 50 cm hors sol.

- **Budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- ☐ < 5 000 € ☒ de 20 000 € à 100 000 €
☐ de 5 000 à 20 000 € ☐ > à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule zone d'implantation du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Pour aider à définir cette zone, cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue sur une carte au 1/25000ème.

Afin de reconnaître les lithologies des calcaires Barrémien ainsi que le ressource en eau, le projet prévoit le réalisation d'un piézomètre de 100 m, occultant les alluvions supérieures et d'un diamètre maximal de 219 mm.

Les travaux prévus sont :

1. Coupe ponctuelle de branches en hauteur sur la piste d'accès
2. Travaux diurnes de foration pouvant entrainer des vibrations, des nuisances sonores et des poussières - durée maximale estimée à 1 semaine
3. Travaux d'équipement du piézomètre, comportant la pose de tubages PVC - durée maximale à 3 jours
4. Travaux de mise en place du massif filtrant (gravières) et cimentation - durée maximale à 1 jour
5. Travaux de nettoyage par soufflage pouvant entrainer des vibrations et des nuisances sonores - durée maximale à 1 jour

En phase travaux, des pompages d'essais sur 20h pourront être mis en place si la ressource en eau semble intéressante. Ces pompages auront pour objectif de quantifier la ressource et seront temporaires. Les eaux seront décantées puis rejetées à la Gervannes (débit de 15 m³/h).

En phase définitive, aucun prélèvement ni rejet n'aura lieu.

- | | |
|---|---|
| ☐ Rejet dans le milieu aquatique | ☐ Rejets dans l'air (poussières, fumées) |
| ☐ Augmentation de la turbidité | ☐ Circulation de véhicules |
| ☐ Piétinement | ☐ Érosion des sols |
| ☐ Remblaiement, creusement | ☐ Stockage de déchets |
| ☐ Fréquentation par le public | ☐ Hélicoptage |
| ☐ abattage d'arbres ou de haies...) | ☐ éclairage |
| ☐ émission de bruits, vibrations | ☐ Prélèvements d'eau |
| ☐ Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos) | |

3 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet.

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX CONNUS :

Le projet est situé en (cochez les cases concernées):

- | | |
|--|--|
| ☐ Réserve Naturelle Nationale | ☐ Réserve Naturelle Régionale |
| ☐ Arrêté de protection de biotope | ☐ Site classé |
| ☐ Site inscrit | ☐ Parc Naturel Régional |

■ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : Type II : CHAINONS OCCIDENTAUX DU VERCORS n°820000386

USAGES :

Cochez les cases *correspondantes* pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | |
|--|---|
| ☒ Aucun | ☐ Pâturage / fauche |
| ☐ Chasse | ☐ Pêche |
| ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...) | ☐ Agriculture |
| ☐ Sylviculture | ☐ Décharge sauvage |
| ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...) | ☐ Cabane, bivouac |
| ☐ Construite, non naturelle : | ☐ Autre (préciser l'usage) : |

Commentaires :

...Aucune usage du site

.....

.....

.....

.....

.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

Localisation des travaux	Photographie de la piste d'accès
	
Photographie de la future plateforme de chantier	Photographie de la future plateforme de chantier (2)
	

Localisation des travaux	Photographie de l'accès depuis la route
	
Photographie de la barrière	
	

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	<i>Incidences potentielles sur ces milieux</i>
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux ■ forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		Plateforme nue entourée de feuillus
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé ■ cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		Présence de la Gervanne à 60 m
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Les espèces rencontrées sur la zone NATURA2000 sont présentées dans le rapport du site NATURA 2000 datant du 24 juin 2015. D'après celui-ci, le site ne semble pas présenter d'habitats d'espèces sensibles (chauves-souris par exemple).

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitats (= milieux naturels) :

Quels habitats ?

Quelles surfaces ?

... Les travaux entraîneront uniquement la coupe ponctuelle de branches en bordure de piste pour l'accès des machines. Les travaux de foration particulièrement pourront créer des nuisances sonores, des vibrations et des poussières. La durée de cette phase est estimée à 1 semaine au maximum.

En phase définitive, aucune incidence n'est attendue.

.....
.....
.....

Destruction ou détérioration d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Quels habitats d'espèces ?

Quelles surfaces ?

Les travaux temporaires n'entraîneront pas de destruction des habitats.....

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

.....

Les travaux entraîneront la coupe ponctuelle de branches en bordure de piste pour l'accès des machines. Les travaux de foration particulièrement pourront créer des nuisances sonores, des vibrations et des poussières. La durée de cette étape est estimée à 1 semaine au maximum.

En phase exploitation, aucune incidence n'est attendue.

.....

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

.....

Suite à un échange avec Mme NIEL, par mail le 28/04/2026, à sa demande, les travaux seront réalisés hors période de reproduction des espèces. Les travaux seront réalisés entre les mois de septembre, octobre et novembre 2026.

.....

La cimentation de l'espace annulaire sera réalisée uniquement de la surface à 10 m de profondeur limitant la quantité de ciment. De plus, le niveau de nappe étant attendu entre 10 et 20 m de profondeur, la cimentation sera réalisée hors d'eau et gravitairement. Le ciment sera compatible avec la norme forage NFX10-999 et l'arrêté du 18 mars 2026 fixant les règles générales prévues à l'article R. 211-21-4 du code de l'environnement pour travaux de sondage ou de forage qui stipule que le « coulis de ciment [est] inerte et sans effet sur l'environnement ».....

.....

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

CONCLUSION FINALE: Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence?

☒ **NON :** ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

☐ **OUI :** l'évaluation des incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Mirabel et - Blacons Signature :

Le (date) : 17/06/2026



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long vertical line.



PRÉFET DE LA DRÔME

**Direction départementale
des territoires de la Drôme**
Service Eau Forêts et Espaces Naturels
Pôle espaces naturels
4 place Laennec
BP 1013 – 26015 VALENCE cedex
Tél 04 81 66 81 67 Fax 04 81 66 80 80
[courriel : ddt-sefen-pen@drome.gouv.fr](mailto:ddt-sefen-pen@drome.gouv.fr)



Information générale sur le réseau Natura 2000 et ses conséquences

Consciente de la vulnérabilité de son patrimoine naturel, l'Union européenne s'est donnée les moyens de le préserver en adoptant deux directives, celle du 2 avril 1979, dite directive « Oiseaux » et la directive du 21 mai 1992, dite directive « Habitats ».

Les deux directives ainsi que les mesures nécessaires à leur mise en œuvre ont été transcrites dans le code de l'environnement.

Ces deux directives ont pour objet la **conservation d'espèces et d'espaces** qui sont énumérés dans leurs annexes (espèces et habitats communautaires).

La conséquence immédiate de toutes ces décisions est la désignation d'un ensemble de sites naturels remarquables appelé **réseau Natura 2000** dans lequel est mis en place une **gestion conservatoire** des milieux remarquables et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés, visant à concilier les enjeux de préservation du patrimoine naturel et les exigences économiques, sociales et culturelles et les particularités régionales et locales.

La gestion est assurée soit par une collectivité volontaire, soit par l'État par défaut, accompagnée par un comité de pilotage et traduite dans un plan de gestion dit « document d'objectifs ».

LE RESEAU NATURA 2000

En région Rhône-Alpes, de nombreux milieux et espèces visés par les deux directives européennes sont présents : 71 habitats (eau douce, landes, tourbières, pelouses calcicoles, prairies maigres, milieux boisés particuliers, grottes...) et 64 espèces : 19 insectes, 13 mammifères, 12 poissons, 2 amphibiens (Triton crêté et Sonneur à ventre jaune), 1 reptile (Cistude d'Europe), 17 plantes. Et 55 espèces d'oiseaux communautaires sont présentes en Rhône-Alpes.

Dans la Drôme, le réseau Natura 2000 est constitué de :

- 27 sites pour 32 000 ha sur 122 communes pour la directive "habitats",
- 6 sites pour 27 000 ha sur 54 communes pour la directive "oiseaux",
- dont 11 sites interdépartementaux (exemples : le Rhône, les hauts plateaux du Vercors).
- Certains sites sont doublement désignés (exemple : la forêt de Saoû)

Le réseau Natura 2000 recouvre globalement 6,7 % de la surface du département de la Drôme.

VOCABULAIRE

ZPS signifie « Zone de Protection Spéciale ». Les ZPS sont des sites Natura 2000 classés en application de la directive « oiseaux »

ZSC signifie « Zone Spéciale de Conservation ». Les ZSC sont des sites Natura 2000 classés en application de la directive « habitats »

docob signifie « document d'objectifs ». Le docob est le plan de gestion spécifique à chaque site Natura 2000. Il comprend un état des lieux, un diagnostic, des objectifs et des propositions d'actions adaptées aux enjeux naturalistes et au contexte local.

Ces actions sont mises en œuvre essentiellement par des mesures contractuelles (contrats, mesures agri-environnementales, charte, ...)

habitat équivaut à « milieux naturels ». C'est le terme utilisé dans les directives et repris dans la réglementation française.

LE REGIME D'EVALUATION D'INCIDENCE DES PROJETS

Le code de l'environnement (articles L414-1 et suivants) prévoit l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence dès lors qu'un projet ou un plan est susceptible d'impacter un ou des sites Natura 2000.

Cette évaluation doit être proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et espèces en présence.

La définition des programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement concernés et les modalités de la procédure ont été définies dans le décret du 9 avril 2010, traduit dans le **code de l'environnement (R414-19 et suivant)**.

Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement concernés appartiennent :

- soit à la **liste nationale** (dans le code de l'environnement l'article R414-19). Dans ce cas, l'évaluation d'incidence est obligatoire quel que soit la localisation.
- soit aux **listes locales** (arrêtés préfectoraux du 25 novembre 2014). Dans ce cas, sauf indication contraire, l'obligation n'existe que si le projet est dans un site totalement ou partiellement.

Des projets portant atteinte à l'état de conservation du site, en l'absence de solutions alternatives, pourront être autorisés pour des raisons d'intérêt public majeur (y compris de nature sociale ou économique). Des mesures compensatoires seront alors prises, et le gouvernement devra en informer la Commission Européenne.

Les projets concernant des sites abritant des habitats ou espèces prioritaires ne pourront être autorisés que pour des motifs de sécurité, de santé publique ou des motifs environnementaux ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public, après avis de la Commission Européenne.

OÙ SE RENSEIGNER ?



Vous trouverez les informations complémentaires (documents et imprimés) **sur le site internet de l'Etat dans la Drôme** : <http://www.drome.gouv.fr/natura-2000-r1037.html>

Pour visualiser les sites, connaître leur richesse en espèces et habitats, consulter les documents d'objectifs :

http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map

Attention de bien saisir la totalité du lien pour arriver directement sur la page "Drôme" du site ministériel.

A l'ouverture, soit vous choisissez un département et une commune dans les onglets en haut à gauche, soit vous cliquez sur la carte là où vous cherchez les informations.

Dans la légende, sélectionnez les données cartographiques recherchées : ouvrir "tous les thèmes", puis "zonage nature" et enfin sélectionnez les 2 lignes "Natura 2000 SIC" et "Natura 2000 ZPS". Les couches apparaissent. Cliquer sur "i" (bannière au dessus de la carte) puis sur la zone qui vous intéresse, vous accéderez à des documents décrivant le site et les enjeux présents.